



# INFORMATION REGIONALE N° 8

Syndicat National  
des Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale  
**UNSA EDUCATION**

Le Secrétaire Académique  
à l'attention  
des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication  
**POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE**

## APRES LE Conseil Syndical National des 25 et 26 novembre

Ci-dessous la déclaration au CSN du Secrétaire Académique au nom de la section de BORDEAUX. A l'issue des débats, le CSN a mandaté le Bureau National pour lancer une ACTION CIBLEE sur l'ARTT et le CET qui prendra la forme d'une pétition nationale adressée au Ministre de l'Éducation Nationale. Celle-ci nous parviendra dans les jours à venir et chaque syndiqué ou sympathisant, département ou Académie aura à cœur de poursuivre dans sa nouvelle forme le mouvement initié en mai.

« A la suite du mouvement de résistance professionnelle, nous vivons une situation syndicale délicate et contradictoire. BORDEAUX fait partie de ces académies qui réclamaient l'action au Congrès de TOULON. Et la satisfaction fut grande de le voir lancée dans les conditions de mai. Enthousiasme, investissement, adhésion de la masse des syndiqués et des sympathisants qui participaient nombreux aux différentes AGA et AGD ; Les boycotts de réunions ou de conférences étaient massifs ainsi que les non remontées d'enquêtes. Jusqu'aux vacances, pas de problème, on finissait une année, la rentrée était prête, le groupe de suivi permanent se réunissait et on avait le sentiment d'accompagner le travail des négociateurs. Les modalités définies en juin étaient lisibles : elles s'appuyaient sur l'engagement personnel des adhérents relayées par des définitions d'action au niveau académique. Mais déjà, je crois, cela manquait de liant entre le National et les Académies, entre les académies entre elles. Il eût été utile pensons nous de mettre en ligne les actions menées dans chaque académie.

A la rentrée, cela est devenu plus compliqué encore. D'une part parce que celle-ci était techniquement plutôt réussie, d'autre part parce que les vacances étaient passées par là. Le mouvement de résistance continuait mais, aussi bien au niveau national qu'au niveau de notre académie, nous n'avons pas su sérier et définir précisément les modalités de la poursuite. A BORDEAUX nous avons fait des interventions préalables dans les réunions de rentrée organisées par le Recteur, et avons appelé au boycott des réunions de ZAP (l'équivalent des bassins et autres districts). Mais nous sentions déjà que nous aurions du mal à tenir comme je l'exprimais au cours du BN élargi. En s'appuyant sur la lettre de Philippe prenant acte des acquis concernant la carrière, nous sommes passées de la résistance à la vigilance professionnelle, ce qui était une façon de terminer en douceur le mouvement car la vigilance ne s'appuyait plus sur des consignes claires. La Résistance peut être déclinée en actions précises, menées collectivement ; la Vigilance s'appuie davantage sur une approche individuelle beaucoup plus difficile à mettre en musique collectivement. Dans les AGD et l'AGA de rentrée, on sentait cette ligne de partage chez les adhérents entre la volonté de maintenir la pression mais en attendant que les responsables leur disent comment faire, comment agir. Nous-mêmes, responsables académiques partageons cette contradiction dans notre rapport avec le National. Notre dernier CSA a donc levé le mot d'ordre en donnant rendez-vous pour d'autres combats qui commencent dès maintenant avec la préparation de rentrée et les différentes cartes de formation et d'option qui se traduisent par la politique du bulldozer en supprimant à tour de bras pour récupérer des moyens.

On est maintenant à un moment crucial et le bilan est controversé. A la fois au niveau académique le SNPDEN est incontournable car il n'est pas une réunion où nous nous sommes exprimés avec force dans le silence absolu de nos concurrents. Nous avons obtenu l'ouverture de négociations dans le cadre de l'observatoire académique sur l'organisation administrative des établissements, sur la mise à plat d'un certain nombre d'éléments qui fondent les relations entre les administrations déconcentrées et les EPLE. Notre discours est toujours attendu par les parterres réunis et par nos autorités hiérarchiques ou par les collectivités territoriales qui multiplient les réunions de concertation avec nous seuls.

Et pourtant cela ne se vérifie pas dans les chiffres de la syndicalisation. A ce jour nous ne rassemblons que 68% des syndiqués de l'an dernier (dont 60% des actifs et 88% des retraités) ce qui au total ne représente que 36% du potentiel. C'est

dire que les semaines à venir seront importantes pour retrouver, sans tassement, les chiffres de l'an passé. Si le travail de proximité est important pour convaincre au quotidien de la nécessité de se retrouver dans le SNPDEN, il faut nous semble-t-il, une relance nationale sur un projet mobilisateur autour du métier et de ses conditions d'exercice. Si nous avons particulièrement apprécié l'analyse de Philippe TOURNIER dans le dernier DIRECTION parce qu'elle est l'aboutissement d'une profonde réflexion sur l'organisation administrative des EPLE, parce qu'il s'agit d'un document de travail posant les bases d'une négociation, ce texte n'est pas pour autant mobilisateur et ne permet pas à l'adhérent de base d'imaginer des lendemains meilleurs. Revenons à la base, revenons au livre blanc que corrobore une nouvelle enquête parue dans le Nouvel Observateur qui souligne une nette détérioration de nos conditions, revenons à ce qu'on entend dans les AG, à ce qu'attendent nos mandants, en particulier les plus jeunes qui nous rejoignent. L'amélioration de nos conditions d'exercice du métier passe par la réduction du temps de travail soit sous la forme d'une ARTT, soit sous la forme d'un CET. Il nous semble que dans la suite du mouvement que nous venons de mener et dont il nous faut convaincre de la réalité des acquis dans une situation difficile, il nous faut maintenant trouver une formule simple, mobilisatrice qui rassemble et fédère ; que veut dire en effet ce que je lis dans l'info nationale n°15 à propos du CET : (je cite) « le ministère refusant de prendre en compte notre temps de travail réel supérieur à 1600 heures, nous recommandons aux Personnels de Direction d'organiser leur temps de travail avec la volonté d'atteindre cet objectif »

Franchement, je ne vois pas comment mobiliser autour de cet objectif, ni comment créer le rapport de force permettant des avancées significatives, ni encore faire naître chez les hésitants l'envie de nous rejoindre au plus vite. Je crois sincèrement que nous sommes à une croisée de chemins et qu'à un an des élections professionnelles, il nous faut trouver ce trait mobilisateur qui, avec l'espoir qu'il portera, sera à même de rassembler la profession autour de notre syndicat sans céder aux sirènes des diviseurs de la profession. »

#### MUTATIONS 2005 : ATTENTION !

Les commissaires paritaires académiques appellent l'attention de tous les candidats à mutation pour 2005. Ils les renvoient en particulier à l'article du bulletin « DIRECTION » n° 123.

Sans quelques jours les candidats à mutation vont recevoir les avis du RECTEUR (fiches 3.2 et 5.2. Si vous contestez les croix, lettres ou les appréciations, il faut le faire savoir immédiatement aux commissaires paritaires académiques en apportant les éléments qui leur permettent de défendre votre dossier en CAPA. Il faut savoir que le compte-rendu de CAPA qui mentionne les contestations est le SEUL élément qui permette une révision du dossier lors de la CAPN. La fiche syndicale de mutation (qui se trouve dans le bulletin « DIRECTION » n°123 est à renvoyer au commissaire paritaire national de LA PREMIERE ACADEMIE DEMANDEE avec la copie des fiches appréciation 3.2 et 5.2. Si des collègues ont déjà envoyé leur fiche syndicale, ils doivent impérativement compléter l'envoi après la CAPA.

Le Ministère a donné des consignes pour que l'appréciation « exceptionnel » ne concerne que 5% à 10% des candidats dans chaque académie.

La prochaine ASSEMBLEE GENERALE du SNPDEN traitera dans le détail la méthodologie de la demande de mutation. Elle aura lieu le 26 janvier 2005